



DECLARATION FINALE COMMUNE CONCERNANT L'OBSERVATION DU PREMIER TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 07 novembre 2018

-- Antananarivo, 21 novembre 2018 --

Cette déclaration conjointe de la Commission Episcopale Justice et Paix, du KMF/CNOE-Education des citoyens et de l'association Liberty 32 concerne l'observation réalisée avant, pendant et après le jour du scrutin du 07 novembre 2018.

Tout d'abord, nous tenons à féliciter tous les citoyens malagasy pour avoir accompli leur devoir lors du 1er tour des présidentielles, tout en souhaitant un meilleur taux de participation au 2nd tour.

Contexte

Suite à la décision n°18-HCC/D3 du 25 mai 2018, le gouvernement de consensus, en collaboration avec la CENI, ont arrêté la date du 07 novembre 2018 pour la tenue du 1^{er} tour des présidentielles. Aussi, les deux entités ont pris leur responsabilité par rapport à cela. Néanmoins, on a constaté plusieurs entorses à la loi avant et pendant la campagne électorale.

Il est à souligner que bon nombre des bureaux électoraux n'ont pas maîtrisé leurs fonctions, ce qui a impacté sur le bon déroulement du vote. Par ailleurs, certains bureaux de vote ont été perturbés par des dahalo. Quoiqu'il en soit, le 1^{er} tour s'est tout de même tenu dans le calme.

Localités couvertes et nombre d'observateurs

Au total, nos 3 organisations ont couvert les 22 régions et les 119 districts pour l'observation électorale du 1^{er} tour. Nous avons pu déployer 6 577 observateurs (fixes et mobiles) qui ont couvert 9 250 bureaux de vote.

	Justice et Paix	L32	KMF/CNOE	Total
Nombre d'observateurs	5 192	145	1 240	6 577
Régions couvertes	21	12	22	22
Districts couverts	112	22	107	119
SRMV observés			98	98
Nombre de bureau de vote observés	5 192	208	3 850	9 250

1- Avant le scrutin :

- **Cadre juridique :**

La société civile a avancé plusieurs recommandations dont la plupart n'ont pas été prises en compte, entre autres la non pertinence des cartes d'électeur, l'extension de la période de campagne électorale, et le plafonnement du fonds de campagne.

- **Révision annuelle de la liste électorale :**

On a constaté une faible participation des citoyens malagasy pendant la période de la révision annuelle de la liste électorale de 2017.

Malgré les efforts entrepris pour ajuster au mieux la liste électorale, les résultats laissent à désirer car les imperfections persistent, comme les doublons, les mauvais retranchements et/ou rajouts, les personnes qui ont fait des vérifications en janvier et mars mais ne figurent plus dans la liste définitive, tandis que d'autres sont inscrits dans deux bureaux de vote différents, etc.

- **Dépôt de candidature :**

36 candidats sur 46 ont rempli toutes les conditions définies par la loi et dans les délais légaux impartis. De plus, il est à noter qu'aucune candidature n'a été écartée pour les présidentielles de 2018.

- **Campagne électorale :**

- a) Financement :**

En raison du non plafonnement du fonds de campagne, les candidats n'étaient pas sur le même pied d'égalité ; on a remarqué que certains d'entre eux y ont déversé des sommes exorbitantes dont la provenance n'a pas été révélée au public.

- b) Communication :**

Tous les candidats ont eu un accès égal aux médias publics. La CENI a aussi fait preuve de transparence en organisant des espaces d'échange ouverts à la société civile et aux partis politiques.

La communication sur les réseaux sociaux a, pour sa part, été marquée par la prédominance des campagnes de provocation et de dénigrement menées par les partisans des candidats. Quant aux médias privés, les candidats à gros budget y ont dominé. Enfin, diverses formes de campagne avant l'heure ont été constatées.

- c) Qualité et normes :**

La campagne électorale était dominée par des discours populistes, des manifestations grandioses et des distributions d'argent pour séduire les citoyens. Toutefois, des candidats ont présenté leurs programmes sans pour autant préciser comment ils vont les réaliser et si ceux-ci correspondent effectivement aux besoins réels des citoyens.

Bon nombre d'affiches ont encore été placardées n'importe où tandis que les endroits prévus par la CENI à cet effet n'ont pas été remplis. Des irrégularités ont été notées à savoir le déchirement des affiches et le non-respect de la neutralité de certains agents de l'Etat.

- d) Foyers de tension :**

Les deux points suivants ont constitué selon nous des foyers de tension : l'interdiction de la publication des résultats de sondages durant la campagne électorale qui est une entrave à la démocratie, ainsi que le mouvement ralliant quelques candidats qui ont réclamé l'ouverture de la liste électorale et le report de la date des élections.

- **Education électorale :**

Malgré les campagnes de sensibilisations civiques et électorales initiées par KMF/CNOE, Justice et Paix et Liberty 32, l'éducation électorale reste insuffisante. Aussi, nous souhaitons une implication effective de la CENI et des partis politiques dans l'éducation électorale des citoyens tout au long du processus.

2- Le jour du scrutin :

Selon les chiffres provisoires publiés par la CENI, on remarque une baisse du taux de participation (54,23%) par rapport à celui de 2013 (61,85%), due entre autres à l'éloignement des bureaux de vote, à l'imperfection de la liste électorale et au désintéressement des citoyens de la vie politique.

a) Ouverture des bureaux de vote :

Plusieurs bureaux de vote n'ont pas respecté l'heure d'ouverture légale pour des raisons liées aux matériels de vote et/ou aux bureaux électoraux. Concernant le tirage au sort précédant la signature au dos des bulletins uniques, certains bureaux électoraux y ont procédé en faisant fi des lois en vigueur (par désignation par exemple).

b) Accessibilité aux bureaux de vote :

Certains bureaux de vote étaient difficilement accessibles aux personnes en situation d'handicap et aux personnes âgées.

c) Matériels électoraux :

Les textes électoraux ont fait défaut dans bon nombre de bureaux de vote, même les grandes villes comme Antananarivo. Beaucoup d'isoloirs n'ont pas aussi respecté les normes, entravant le secret du vote. Par ailleurs, il y a eu des confusions dans la distribution des bulletins numérotés. Enfin, la liste électorale comportait des anomalies dans certaines localités.

d) Carte d'électeur :

Dans plusieurs bureaux de vote, à travers toute l'île, bon nombre de cartes d'électeurs n'ont pas été distribuées, et certaines comportaient en plus des anomalies.

e) Dépouillement :

Plusieurs observateurs ont rapporté qu'avant le dépouillement, le président du bureau de vote a omis d'expliquer à l'assistance les caractéristiques du bulletin nul et du bulletin blanc. Quoiqu'il en soit, l'opération de dépouillement s'est déroulée dans le calme d'une manière générale.

f) Acheminement des résultats et des matériels de vote vers les SRMV :

Des observateurs ont pu participer à l'acheminement des résultats et des matériels de vote jusqu'aux SRMV. D'autres n'ont pas été autorisés par les SRMV à effectuer leurs missions malgré la présentation de leur mandat. Des imperfections sur les recensements matériels de vote ont été constatées.

3- Après le scrutin :

L'article 181 de la loi organique 2018-008 n'a pas été respecté dans la plupart des cas. Il s'agit d'afficher les résultats et de convoquer une assemblée générale du Fokontany le lendemain du scrutin.

4- Recommandations et requêtes :

• A court terme

En vue d'améliorer le déroulement du 2nd tour, nous réclamons :

- la distribution des cartes d'électeurs non distribuées ;
- le renforcement des formations destinées aux bureaux électoraux pour respecter *stricto sensu* les textes régissant les élections ;
- le maintien de l'accès égal des candidats aux médias publics ;
- plus de professionnalisme dans le traitement des résultats et plus de transparence ;
- la déclaration du lendemain du jour du scrutin comme jour férié pour les proclamations publiques des résultats au niveau des fokontany et des communes.

- l'affichage des résultats au niveau du Fokontany et des communes.

- **A long terme**

En vue d'améliorer l'organisation des futures élections, il est nécessaire de :

- encourager les citoyens à se sentir plus responsables dans la vie de la nation ;
- revoir les textes régissant les élections (ex : considérer les votes blancs comme choix à part entière des citoyens);
- effectuer la révision des textes au moins deux années avant la tenue des élections ;
- passer à la liste électorale biométrique pour éviter les diverses anomalies ;
- donner des pièces justificatives aux citoyens nouvellement inscrits dans la liste électorale, à ceux ayant vérifié les informations les concernant, et à ceux qui y ont apporté des modifications ;
- renforcer davantage l'éducation électorale des citoyens;
- garantir et maintenir un climat apaisé tout au long du processus électoral ;
- surveiller, dénoncer et stopper les diverses formes de violences électorales, surtout sur les réseaux sociaux ;
- appliquer plus de transparence et respecter toutes les lois.

Il importe de prouver aux citoyens l'entière indépendance des organismes en charge des élections et d'appliquer sans complaisance les lois en vigueur étant donné que Madagascar est un Etat de droit.

Pour conclure, nous souhaiterions avoir une explication de la part de la CENI sur la publication de deux résultats provisoires chiffrés différemment le samedi 17 novembre 2018, l'un lors de la proclamation publique dans ses locaux mêmes et l'autre sur son site officiel.